



S.I.P.E.A.F.

(Syndicat Intercommunal pour l'Ecole Alain-Fournier)

3 Chemin du Four à Chaux

95270 LE PLESSIS LUZARCHES

Tél. 01 34 09 95 29 [email : sipeaf@wanadoo.fr](mailto:sipeaf@wanadoo.fr)

ARRETE DE FERMETURE ECOLE

Le Président du Syndicat de l'Ecole Alain Fournier,

Vu le CGCT et notamment ses articles L2212-1, L2212-2, L2214-3 et 1_2122-24 relatifs aux pouvoirs de police du Maire

Considérant le caractère pathogène et contagieux du virus Covid-19 ;

Considérant que le respect des règles de distances dans les rapports interpersonnels est l'une des mesures les plus efficaces pour limiter la propagation du virus ; qu'il y a lieu de les observer en tout lieu et en toute circonstance avec les autres mesures barrières, notamment d'hygiène, prescrites au niveau national,

Considérant que les enfants sont moins à même de respecter les consignes et gestes barrières ;

Considérant le délai insuffisant (6 jours ouvrés) pour traiter l'ensemble des problèmes afin d'envisager une rentrée dans le respect des conditions sanitaires imposées,

Considérant que l'observation des règles de distance étant particulièrement difficile au sein d'établissement scolaire Alain Fournier situé sur la commune du Plessis Luzarches, notamment les points de lavage des mains,

Considérant que le SIPEAF, en charge de la gestion de l'école Alain Fournier situé sur la commune du Plessis Luzarches, ne sera pas en mesure de respecter les conditions de sécurité sanitaire pour la date du 11 mai 2020.

Considérant que la consigne de lavage des mains des élèves, du personnel enseignant et municipal, ne pourra pas être respectée et appliquée du fait du nombre insuffisant de lavabos, cela étant un facteur aggravant de propagation du virus.

Considérant plus largement que le protocole sanitaire pour la réouverture des écoles maternelles et élémentaires réalisé par le ministère de l'éducation nationale ne peut ainsi être respecté

Considérant qu'il est nécessaire d'entreprendre des travaux complémentaires pour disposer d'un outil pouvant respecter les protocoles sanitaires.

Considérant qu'au regard de la crise sanitaire à laquelle le territoire national est confronté il appartient aux Maires par leurs pouvoirs de police, de garantir la sécurité de ses administrés ;



S.I.P.E.A.F.

(Syndicat Intercommunal pour l'Ecole Alain-Fournier)

3 Chemin du Four à Chaux

95270 LE PLESSIS LUZARCHES

Tél. 01 34 09 95 29 [email : sipeaf@wanadoo.fr](mailto:sipeaf@wanadoo.fr)

ARRETE

ARTICLE 1 : L'école Alain Fournier, située sur la commune du Plessis Luzarches est fermée jusqu'au 17 mai 2020.

ARTICLE 2 : La réouverture de l'école Alain Fournier est prévue le lundi 18 mai 2020.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté devient exécutoire dès sa transmission au représentant de l'état et dès son affichage en Mairie.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera faite, pour exécution chacun en ce qui le concerne à la Direction Générale des Services, Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Sarcelles, l'Inspection de l'Education Nationale.

Fait au PLESSIS LUZARCHES

le 7 mai 2020

Le Président,

Alain MELIN

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

